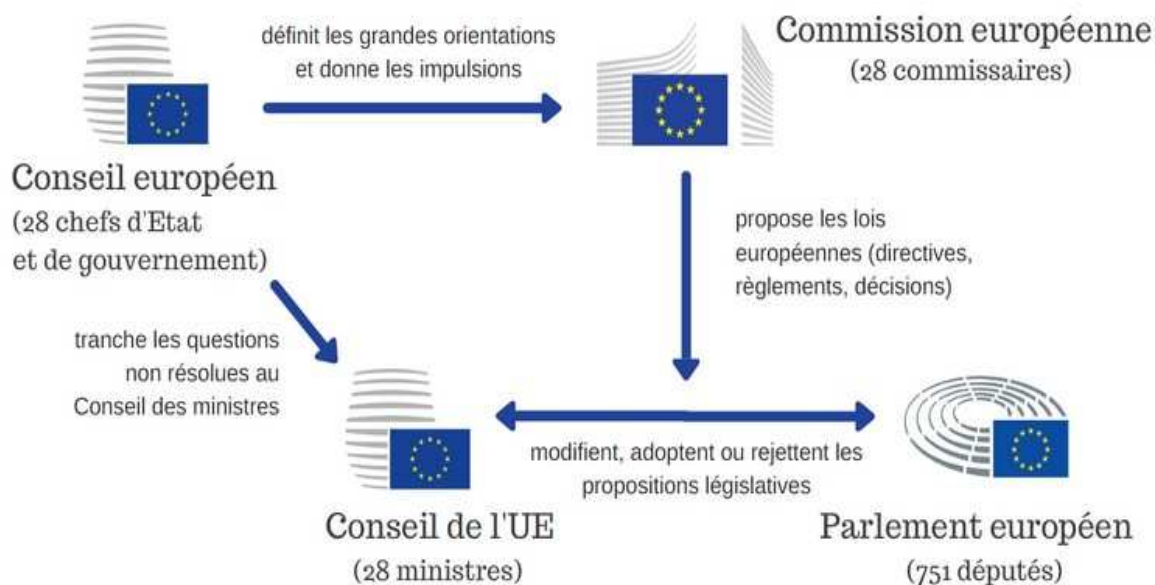


QUE FAIT MON DEPUTE EUROPEEN ?

En 2019, nous allons élire nos députés européens pour 5 ans. Mais c'est quoi exactement un député européen ? Que fait-il ? Et le Parlement, ça sert à quoi ? On essaie de rendre ça plus clair !!

Que fait le Parlement ?

Le Parlement européen, représente les citoyens de tous les pays membres. Il exerce, en partage avec le Conseil (des ministres) de l'Union européenne, le pouvoir législatif (il vote les propositions présentées par la Commission européenne). Il vote le budget de l'Union et contrôle l'action de la Commission européenne.



Où?



Le siège officiel du Parlement européen est à Strasbourg où se déroulent, une fois par mois environ, la plupart des séances plénières.

A Bruxelles se réunissent les commissions parlementaires et certaines sessions plénières.

Pour quoi ?

Le Parlement amende (modifie) et vote les lois et les budgets de l'Union Européenne avec le Conseil de l'Union Européenne, comme peuvent le faire l'Assemblée Nationale et le Sénat en France.

Des exemples : Mieux protéger les données personnelles des Européens (RGPD), téléphoner et utiliser internet sur son mobile sans surcoût depuis un autre pays de l'UE (Roaming), aligner le salaire et les conditions de travail des travailleurs détachés sur les travailleurs locaux..... et enfin, agir sur l'ensemble des domaines de compétence de l'UE : environnement, défense, migrations, alimentation...

Les députés européens



Les eurodéputés ont un rôle de représentant direct des citoyens européens.

Comme au niveau national, les députés européens examinent et votent les lois communautaires.

Leur travail se réalise sur 4 grands temps :

- Sessions plénières : elles ont lieu publiquement au Parlement de Strasbourg. L'ensemble des députés s'y réunit pour débattre des textes, mais surtout voter leur adoption (ou leur rejet) amendement par amendement, puis dans leur ensemble. Les textes ainsi adoptés sont soumis au Conseil de l'UE. Les plénières sont aussi l'occasion pour les députés de s'ex-

primer sur des sujets variés selon un ordre du jour défini par les présidents des groupes politiques.

- Commissions parlementaires : se réunissant à Bruxelles une à deux fois par mois selon le calendrier, les commissions étudient en profondeur les textes de loi proposés par la Commission européenne, et les amendent tant qu'elles le veulent avant de les soumettre à la plénière. Chacune des 20 commissions permanentes est spécialisée sur un domaine précis. Chaque député doit être membre d'une commission, et suppléant d'une autre. Celles-ci sont renouvelées à mi-mandat, tous les deux ans et demi.
- Circonscription : afin d'assurer le lien entre les citoyens et le Parlement, les eurodéputés disposent d'une semaine libre pour retourner sur leur territoire. Les députés étant le plus souvent élus dans des listes nationales, il n'y a pas de règle concernant l'implantation locale : les eurodéputés sont libres dans l'établissement de leurs permanences.
- Groupe politique : ces réunions des groupes transnationaux de partis politiques ont pour objet de fixer les lignes et la stratégie.

Les partis



Le Groupe du Parti populaire européen (**PPE**), qui réunit la plupart des partis de centre-droit, dont Les Républicains



L'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen (**S&D**) où figure notamment le Parti socialiste



Les Conservateurs et réformistes européens (**CRE**), qu'aucun député français n'a rejoint



L'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (**ADLE**), où se trouvent l'UDI et le MoDem



Le Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (**GUE/NGL**) où siègent le Parti communiste français et La France insoumise



Le Groupe des Verts/Alliance libre européenne (**Verts/ALE**), rassemblant les partis écologistes européens dont Europe Écologie-Les Verts

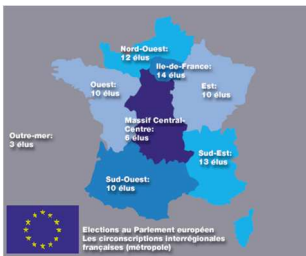


Le Groupe Europe de la liberté et de la démocratie directe (**ELDD**), dans lequel siège le parti de Florian Philippot, Les Patriotes (EFDD en anglais).



Groupe Europe des nations et des libertés (**ENL**) qui réunit des partis de droite et d'extrême-droite, dont le Front national

Dans la circonscription Sud-Ouest (2014-2019)



En 2014, les 10 députés européens ont été élus sur la circonscription Sud-Ouest couvrant l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Nos députés

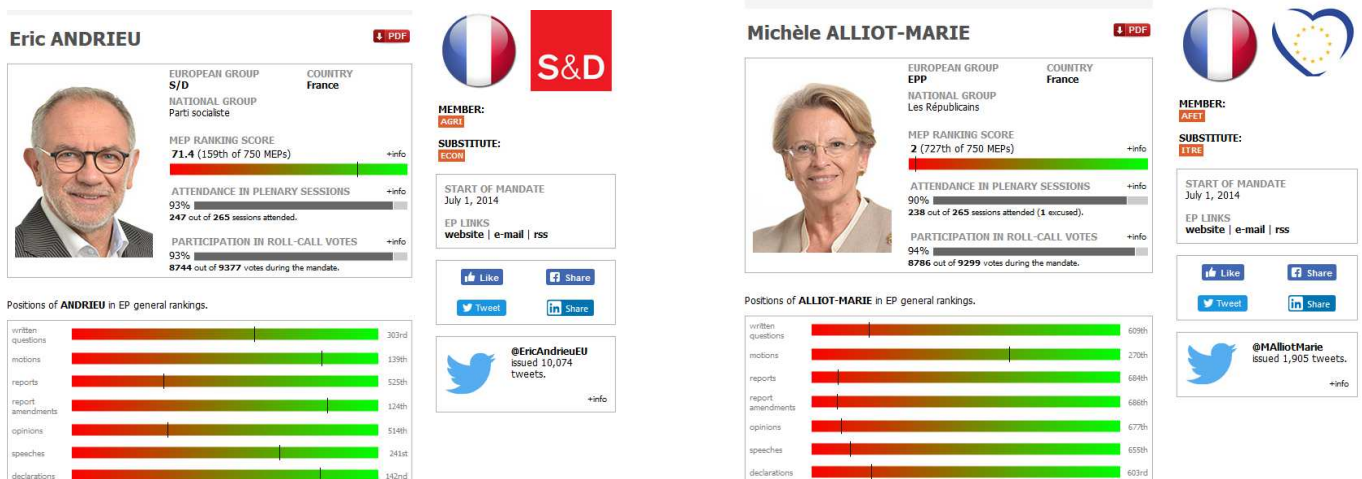
- **Louis Aliot**, 44 ans, avocat, Vice président du Front national et conseiller régional de Languedoc-Roussillon. Jusqu'en juillet 2017 **Puis, France Jamet**, 57 ans, conseillère régionale d'Occitanie, attachée parlementaire prend la suite du mandat suite à l'élection de M. Aliot à l'Assemblée Nationale.
- **Michèle Alliot-Marie**, 67 ans, avocate, politologue, universitaire, UMP, ex-ministre des affaires étrangères, ancienne députée et maire de Saint-Jean de Luz.
- **Eric Andrieu**, 54 ans, fonctionnaire territorial, Parti Socialiste, conseiller régional du Languedoc-Roussillon. Député européen depuis 2012, il est spécialiste du développement rural.
- **José Bové**, 60 ans, syndicaliste, agriculteur, Europe Ecologie Les Verts (EELV), député européen depuis 2009
- **Joëlle Melin**, 64 ans, médecin, Front National, conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et conseillère de Marine Le Pen en matière de santé.
- **Edouard Ferrand**, 49 ans, gérant de société, Front National, conseiller régional de Bourgogne et secrétaire départemental du FN dans l'Yonne. Jusqu'en février 2018. C'est **Jacques Colombier**, 66 ans, agent immobilier, conseiller régional de Nouvelle Aquitaine, qui poursuit le mandat suite au décès de M. Ferrand.
- **Jean-Luc Mélenchon**, 62 ans, professeur de l'enseignement technique, Front de Gauche, ancien sénateur et ancien ministre du gouvernement Jospin (Enseignement professionnel), il est député européen depuis 2009. Puis, **Marie-Pierre Vieu** à partir de 2017
- **Franck Proust**, 51 ans, agent d'assurance, UMP, premier adjoint au maire de Nîmes et député européen (en juin 2011 suite au décès de Dominique Baudis)
- **Robert Rochefort**, 58 ans, maître de conférences, MODEM – UDI, député européen depuis 2009,
- **Virginie Rozière**, 37 ans, haut fonctionnaire, Parti radical de gauche (PRG), administratrice au Parlement européen (2010–2012)

Comment connaître leur activité ?

Vous pouvez avoir accès à leurs activités à travers la page qui est consacré à chaque député européen sur le site du Parlement européen :

Vous pouvez aussi regarder le classement su dite indépendant : <http://www.mepranking.eu> . Il attribue un score à chaque député européen par un algorithme prenant en compte : quatre catégories d'activités: Rapports, Déclarations, Rôles et Présences.

Exemple :



Les élections européennes de 2019

EUROPÉENNES 2019
CE QU'IL FAUT SAVOIR

Quand ?
 Entre le 23 et le 26 mai 2019 selon les pays.
 En France, le dimanche 26 mai 2019.

Pour élire qui ?
 Les députés européens, c'est-à-dire les représentants des citoyens européens au Parlement européen.

Combien de députés ?

705 sièges
(après le Brexit).

Combien de sièges pour la France ?

79
soit 5 de plus qu'avant le Brexit.

Qui vote ?
 Les ressortissants français, âgés d'au moins 18 ans.
Les ressortissants de l'UE ayant le droit de vote dans leur pays.

Qui peut être candidat en France ?
 Tout citoyen d'un État membre de l'Union européenne, âgé de 18 ans, domicilié ou résident en France depuis au moins 6 mois.

Quel est le mode de scrutin ?
Suffrage universel direct à 1 tour selon les règles de la représentation proportionnelle.
 Au-delà de 5% Les partis obtiennent un nombre de sièges proportionnels au nombre de voix.

Photo: CherryX. 

Ce qui change en 2019

Spitzenkandidat

Les futurs députés européens participeront aussi au choix du prochain président de la Commission européenne. Peu après leur élection, ils se prononceront en effet à la majorité pour ou contre le candidat proposé par les Etats membres.

Chaque parti politique européen choisirait un candidat "tête de liste" pendant la campagne. A l'issue des élections, le parti arrivé en tête devrait voir son *Spitzenkandidat* devenir prioritaire pour se présenter comme candidat à la présidence de la Commission européenne et se présenter devant les députés européens. Rien d'automatique cependant : alors que ce sont les chefs d'Etats et de gouvernement qui doivent proposer le président de la Commission, certains d'entre eux se montre extrêmement réticents à ce système.

Listes nationales en France

Le gouvernement français a choisi de revenir aux listes nationales : le pays ne sera plus découpé en huit circonscriptions régionales comme entre 2003 et 2014, mais formera une circonscription unique. La grande majorité des pays européens ont ce même mode d'élection à l'exception de la Belgique, l'Irlande, l'Italie et la Pologne divisées en plusieurs circonscriptions.